Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

Sciences sociales

Session 2026 • Code sujet : **26-LIC-2S-EP1** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **3 (indicatif)**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Construction du questionnement et mobilisation des concepts** (3 questions) — **Page 3**
2. **Analyse quantitative des données** (3 questions) — **Page 5**
3. **Analyse qualitative et confrontation des matériaux** (3 questions) — **Page 7**
4. **Évaluation du dispositif d’enquête et conclusion** (3 questions) — **Page 9**
5. **Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 11**

Sujet officiel (PDF) : https://licence2s.fr/assets/annales/licence-2s/C2 - Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires/2026/Licence Sciences Sociales - C2 - Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Construction du questionnement et mobilisation des concepts

Un observatoire universitaire fictif étudie les conditions d'activité des livreurs à vélo ou en véhicule léger, notamment ceux qui travaillent par l'intermédiaire de plateformes numériques dans l'agglomération de Lyon. Il faut construire une analyse sociologique du travail de livraison en mobilisant les documents et les concepts disciplinaires.

Problématisation et hypothèses

Question 1.1. Formulez une problématique sociologique précise articulant au moins deux dimensions du sujet, par exemple l'autonomie, le contrôle du travail, la rémunération ou la protection sociale. Proposez deux hypothèses susceptibles d'être examinées à partir des documents.

Problématique : dans quelle mesure le travail par plateforme donne-t-il aux livreurs une marge de choix sur leurs horaires tout en soumettant leur activité à des formes de contrôle et à une moindre prévisibilité des conditions de travail ?

Hypothèses : 1. Les livreurs de plateformes déclarent plus souvent choisir leurs horaires que les salariés d'entreprises de livraison. 2. Malgré la liberté de connexion, les incitations ressenties dans l'application peuvent influencer les décisions d'accepter ou de refuser des courses.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> La plateforme peut offrir une autonomie horaire tout en orientant les choix des livreurs par des incitations numériques.

Définition et application des concepts

Question 1.2. Définissez deux concepts parmi l'autonomie au travail, le contrôle organisationnel, la précarité et l'individualisation de la relation de travail. Pour chacun, expliquez en quoi il permet d'analyser une dimension du travail de livraison par plateforme, en vous appuyant éventuellement sur les repères du DT 3.

Concept	Définition et application
Autonomie au travail	Marges de choix pour organiser son activité. Samira dit se connecter quand elle le souhaite, ce qui indique une latitude sur ses horaires.
Contrôle organisationnel	Mécanismes qui orientent ou encadrent l'activité, notamment par des outils numériques. Samira pense que refuser plusieurs courses rend les propositions suivantes moins intéressantes.

Ces concepts montrent que la liberté de choisir ses moments de travail peut coexister avec une influence de l'application sur les décisions. Le propos de Samira exprime une impression, et non la preuve d'une sanction automatique.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Autonomie horaire et contrôle par des incitations numériques peuvent coexister.

Relation entre variables et causalité

Question 1.3. À partir du DT 1, identifiez une relation entre deux variables qui pourrait être étudiée, précisez ces variables et expliquez pourquoi une association observée entre elles ne suffit pas, à elle seule, à établir un lien de causalité.

On peut étudier l'association entre le **statut professionnel** (livreur de plateforme ou salarié d'entreprise) et le **choix déclaré des horaires** (élevé ou faible). Si les réponses diffèrent selon le statut, cela ne prouve pas que celui-ci cause la différence : l'ancienneté, l'expérience, le secteur géographique ou les responsabilités familiales peuvent également jouer. Enfin, le recrutement non aléatoire limite la généralisation des résultats à l'ensemble des livreurs.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Variables : statut professionnel et choix déclaré des horaires. Une association ne suffit pas à établir une causalité.

2. Analyse quantitative des données

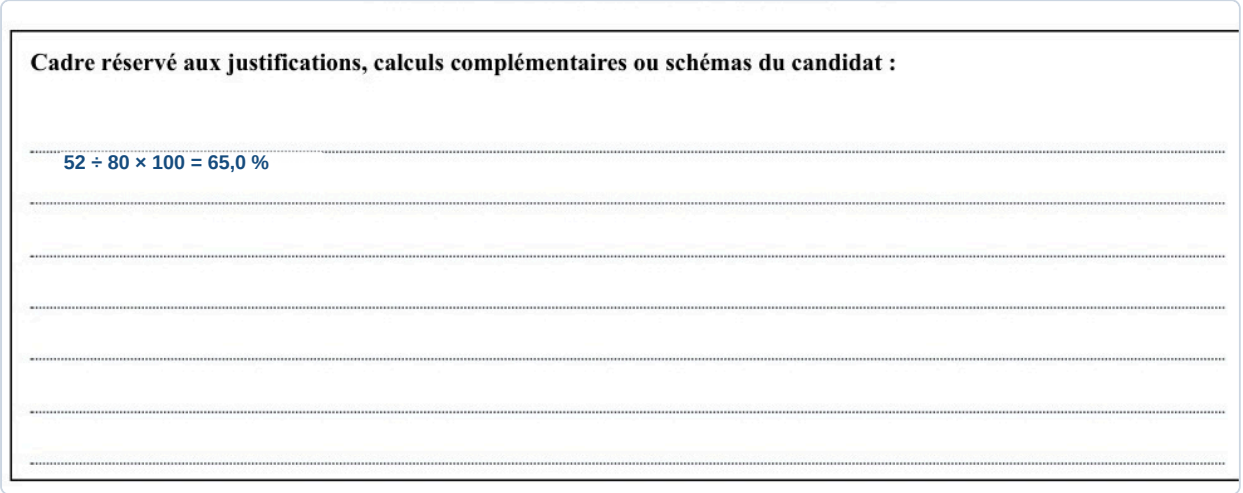
Les effectifs fictifs du DT 1 comparent les réponses de livreurs de plateformes et de salariés d'entreprises de livraison sur leur possibilité de choisir leurs horaires. Il faut calculer et interpréter des proportions, puis comparer les groupes sans attribuer nécessairement l'écart observé au seul statut professionnel.

Proportion pour les livreurs de plateformes

Question 2.1. Calculez la proportion de livreurs de plateformes déclarant un choix élevé de leurs horaires et donnez le résultat en pourcentage avec une décimale. Présentez les étapes du calcul et interprétez le résultat dans le contexte de l'enquête.

La proportion se calcule en rapportant les 52 livreurs de plateformes ayant déclaré un choix élevé à l'effectif total de ce groupe, soit 80 : $\frac{52}{80} \times 100 = 65{,}0\,\%$. Le « choix élevé » signifie pouvoir choisir à la fois ses jours et ses plages horaires de travail. Ainsi, 65,0 % des livreurs de plateformes interrogés déclarent cette possibilité pour les quatre semaines considérées. Ce résultat décrit les répondants de l'enquête fictive, et non l'ensemble des livreurs.

Calcul des livreurs de plateformes



✓ RÉPONSE À RETENIR

Parmi les 80 livreurs de plateformes interrogés, 52, soit 65,0 %, déclarent pouvoir choisir leurs jours et leurs plages horaires.

Calcul des proportions par groupe

Question 2.2. Calculez séparément, pour les livreurs de plateformes et les salariés d'entreprises de livraison, la proportion de personnes déclarant un choix élevé de leurs horaires. Présentez les deux calculs et interprétez les résultats dans le contexte de l'enquête.

Groupe	Calcul	Proportion
Livreurs de plateformes	$52 \div 80 \times 100$	65,0 %
Salariés d'entreprises de livraison	$10 \div 40 \times 100$	25,0 %

Pour chaque groupe, l'effectif déclarant un choix élevé est rapporté à l'effectif total de ce même groupe. Dans cette enquête, 65,0 % des livreurs de plateformes et 25,0 % des salariés interrogés déclarent pouvoir choisir à la fois leurs jours et leurs plages horaires. Ces proportions décrivent les répondants, pas l'ensemble des travailleurs.

Proportions calculées dans le tableau DR 1

Groupe	Effectif déclarant un choix élevé	Effectif total du groupe	Calcul du pourcentage	Résultat en pourcentage
Livreurs de plateformes	52	80	52 ÷ 80 × 1	65,0 %
Salariés d'entreprises de livraison	10	40	10 ÷ 40 × 1	25,0 %

À compléter par le candidat à partir des données du DT 1.

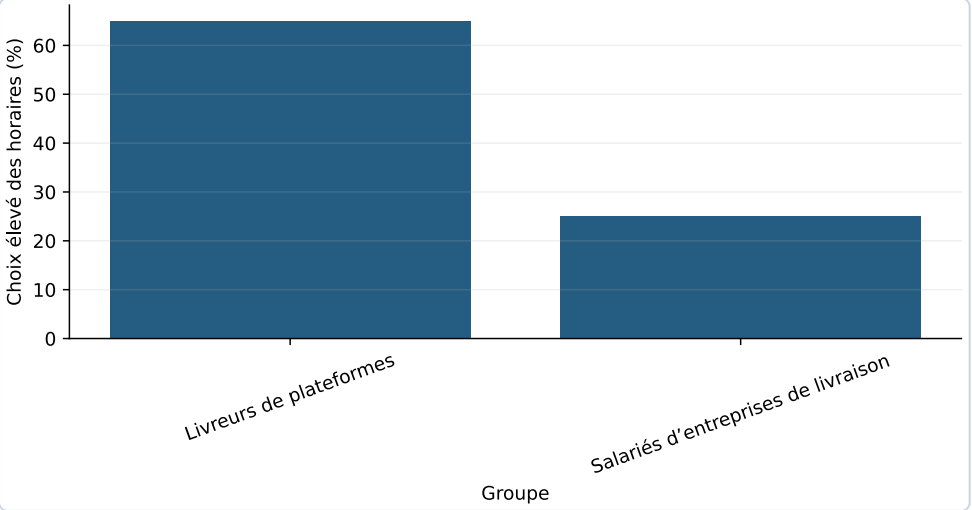
✓ RÉPONSE À RETENIR

Livreurs de plateformes : 65,0 %. Salariés d'entreprises de livraison : 25,0 % des répondants déclarent un choix élevé des horaires.

Comparaison et interprétation de l'écart

Question 2.3. Comparez en points de pourcentage les deux proportions calculées à la question 2.2. Interprétez l'écart sans conclure que le statut explique nécessairement, à lui seul, la différence observée, et citez une variable susceptible de jouer un rôle dans cette comparaison.

L'écart entre les deux proportions est $65{,}0 - 25{,}0 = 40{,}0$ points de pourcentage, en faveur des livreurs de plateformes. Le choix élevé des horaires est donc plus fréquent parmi les répondants de ce groupe. Cette association ne prouve pas que le statut cause à lui seul l'écart. L'ancienneté, les horaires pratiqués, le secteur géographique ou les responsabilités familiales peuvent également intervenir.



✓ RÉPONSE À RETENIR

Écart : 40,0 points de pourcentage en faveur des livreurs de plateformes (65,0 % contre 25,0 %).

3. Analyse qualitative et confrontation des matériaux

Le DT 2 rassemble deux verbatim fictifs : celui d'une livreuse de plateforme et celui d'un salarié d'une entreprise de livraison. Il faut analyser les expériences rapportées à l'aide des concepts du DT 3, puis confronter prudemment un élément d'entretien aux résultats quantitatifs du DT 1.

Entretien A

Question 3.1. Analysez l'extrait d'entretien A du DT 2. Repérez une forme d'autonomie et une forme de contrainte ou de contrôle mentionnées par la personne, en appuyant chaque interprétation sur un élément précis de l'extrait.

Samira dispose d'une autonomie horaire : elle affirme « je me connecte quand je veux », surtout le soir. Mais elle perçoit une contrainte liée aux incitations de l'application : selon elle, refuser plusieurs courses rend les propositions moins intéressantes. Cela relève du contrôle organisationnel, car l'outil numérique peut orienter l'activité sans donner d'ordre explicite. Le fait qu'elle consulte souvent l'application pour décider si elle continue montre que sa liberté de connexion ne signifie pas une maîtrise complète de son travail. Le verbatim rapporte son expérience, sans établir le fonctionnement réel de l'algorithme.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Samira choisit ses horaires, mais perçoit que l'application peut rendre les refus de courses moins avantageux.

Entretien B

Question 3.2. Analysez l'extrait d'entretien B du DT 2 en mobilisant un concept pertinent du DT 3. Expliquez le lien entre le concept choisi et les éléments rapportés par la personne interrogée.

L'autonomie au travail désigne les marges de choix dans l'organisation de l'activité. Lucas en a peu concernant ses horaires et ses tournées : son planning est « fixé à l'avance » et il ne choisit pas toujours ses parcours. En revanche, il connaît le nombre d'heures qu'il travaillera et reçoit un salaire chaque mois, ce qui rend ces éléments plus prévisibles. Son témoignage montre ainsi que des contraintes organisationnelles peuvent coexister avec une certaine prévisibilité du travail et du revenu. Cet entretien individuel ne suffit toutefois pas à caractériser les conditions de tous les salariés de livraison.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Lucas a peu de choix sur son planning et ses tournées, mais connaît ses heures et reçoit un salaire mensuel.

Confrontation des matériaux

Question 3.3. Confrontez un élément des entretiens du DT 2 à un résultat du DT 1. Indiquez si les deux matériaux se complètent ou s'ils font apparaître une différence d'échelle ou de point de vue, et justifiez votre réponse.

Dans le DT 1, 52 livreurs de plateformes sur 80 déclarent un choix élevé de leurs horaires : $\frac{52}{80} \times 100 = 65{,}0\,\%$. Ce résultat complète le récit de Samira, qui dit pouvoir se connecter quand elle le souhaite. Le questionnaire mesure la fréquence de cette réponse dans l'échantillon, tandis que l'entretien révèle comment les incitations perçues de l'application peuvent limiter l'autonomie. Les matériaux se complètent donc, mais éclairent le phénomène à des échelles différentes. L'échantillon non aléatoire et le caractère individuel du verbatim ne permettent pas de généraliser ces constats à l'ensemble des livreurs.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Dans l'échantillon, 65,0 % des livreurs de plateformes déclarent un choix élevé des horaires ; le récit de Samira en montre une limite concrète.

4. Évaluation du dispositif d’enquête et conclusion

Le dispositif fictif repose sur 120 questionnaires recueillis dans trois secteurs de l’agglomération de Lyon et deux entretiens semi-directifs, avec un recrutement non aléatoire. Il faut examiner les limites de l’enquête et les précautions éthiques, puis rédiger une conclusion argumentée qui articule concepts, résultats quantitatifs et matériau qualitatif.

Limites méthodologiques

Question 4.1. Présentez deux limites du dispositif d’enquête décrit au DT 1. Pour chacune, indiquez une conséquence possible sur l’interprétation ou la portée des résultats.

1. **Recrutement non aléatoire :** les invitations diffusées dans des lieux de pause et par des relais associatifs peuvent attirer des profils particuliers. Les résultats ne sont donc pas généralisables à l’ensemble des livreurs.
2. **Terrain restreint :** l’enquête porte sur 120 personnes, trois secteurs lyonnais et quatre semaines. Les deux entretiens éclairent des expériences, mais ne permettent pas d’en estimer la fréquence. Les résultats ne valent pas nécessairement pour d’autres territoires ou périodes.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Le recrutement non aléatoire et le terrain restreint limitent la représentativité et la généralisation des résultats.

Protection des personnes et réduction des biais

Question 4.2. Proposez une mesure concrète de protection des personnes interrogées et une mesure permettant de réduire un biais de collecte ou de sélection. Reliez chacune à un risque ou à une limite identifiée dans les documents.

Protection : informer les participants de l’usage des données, garantir leur participation volontaire et anonymiser les propos avant leur restitution. Un accès sécurisé aux données limite aussi le risque d’identification.

- **Réduction du biais de sélection :** diversifier les lieux et les moments de recrutement, au-delà des lieux de pause et des relais associatifs, afin de solliciter des profils moins présents dans ces réseaux.
- Cette diversification atténue le biais lié au recrutement non aléatoire, sans garantir à elle seule un échantillon représentatif.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Anonymiser les données et diversifier les lieux et moments de recrutement protègent les personnes et réduisent le biais de sélection.

Conclusion argumentée

Question 4.3. Rédigez une conclusion argumentée de 8 à 12 lignes répondant à la problématique formulée à la question 1.1. Elle doit mobiliser au moins deux concepts, un résultat chiffré du DT 1 et un élément qualitatif du DT 2, puis rappeler au moins une limite de l'enquête. Utilisez le DR 2 pour préparer votre conclusion.

Dans quelle mesure la plateforme élargit-elle l'autonomie des livreurs tout en transformant leurs conditions de travail ?
Les données suggèrent que le choix des horaires est plus souvent déclaré par les livreurs de plateformes.
Il concerne 65 % d'entre eux, contre 25 % des salariés, soit un écart de 40 points.
Cet écart décrit une association, pas la preuve d'un effet causal du statut.
L'autonomie peut coexister avec un contrôle organisationnel exercé par des outils numériques.
Samira choisit quand se connecter, mais craint que refuser plusieurs courses rende les propositions moins intéressantes.
Son témoignage révèle ainsi une tension entre liberté de connexion et incitations de l'application.
Enfin, le recrutement non aléatoire dans trois secteurs lyonnais limite la généralisation des résultats.

DR 2 complété pour préparer la conclusion

Élément à mobiliser	Réponse ou argument du candidat
Problématique retenue	Autonomie accrue, contrôle indirect
Premier concept et application au dossier	Autonomie : choix du moment de connexion
Deuxième concept et application au dossier	Contrôle : incitations liées aux courses refusées
Résultat chiffré du DT 1 et interprétation	65 % plateformes, 25 % salariés : écart de 40 points
Élément qualitatif du DT 2 et interprétation	Samira : liberté de connexion, mais pression des incitations
Limite de l'enquête à rappeler	Échantillon non aléatoire, portée limitée

✓ RÉPONSE À RETENIR

La plateforme semble élargir le choix des horaires, mais des incitations numériques peuvent le contraindre. Ces données limitées ne démontrent ni causalité ni généralité.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve C2 de sciences sociales, session 2026, code 26-LIC-2S-EP1, dure 3 heures et porte un coefficient indicatif de 3. À partir d'une enquête fictive sur la livraison par plateforme dans l'agglomération de Lyon, elle évalue la problématisation, la mobilisation de concepts du travail, les calculs de proportions, l'analyse d'entretiens et l'évaluation méthodologique et éthique du dispositif.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Une proportion en pourcentage se calcule ainsi : effectif concerné divisé par l'effectif total, puis multiplié par 100.
- L'autonomie au travail correspond aux marges de choix dans l'organisation de l'activité, notamment les horaires et les modalités de travail.
- Le contrôle organisationnel comprend les mécanismes qui orientent, évaluent ou encadrent l'activité, y compris par des outils numériques.
- Une association entre variables ne démontre pas une causalité ; d'autres variables peuvent contribuer à l'écart observé.

Points de vigilance & attentes du jury

- Présentez les étapes de calcul, les effectifs utilisés et les pourcentages arrondis au dixième.
- Comparez les proportions en points de pourcentage et ne confondez pas l'écart observé avec un effet causal du statut.
- Appuyez chaque interprétation qualitative sur un élément précis du verbatim, sans généraliser les propos de deux personnes.
- Reliez les limites méthodologiques à la portée des résultats et proposez des mesures concrètes de protection et de réduction des biais.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer une proportion de choix élevé des horaires ?

Divisez l'effectif déclarant un choix élevé par l'effectif total du groupe, puis multipliez par 100. Arrondissez au dixième de point de pourcentage, indiquez les effectifs utilisés et interprétez le résultat dans le contexte de l'enquête.

Q : Pourquoi une différence entre les deux groupes ne prouve-t-elle pas un effet du statut ?

Une différence descriptive établit une association dans cet échantillon, pas une causalité. L'ancienneté, les horaires pratiqués, le secteur géographique, les responsabilités familiales ou l'expérience professionnelle peuvent aussi intervenir.

Q : Combien de temps dure l'épreuve et quels documents faut-il rendre ?

L'épreuve dure 3 heures. Les documents réponses DR 1 et DR 2, situés en fin de sujet, sont à rendre avec la copie. La calculatrice est autorisée selon les conditions indiquées sur la page de présentation.

Q : Quelle portée donner aux résultats de cette enquête ?

Les effectifs sont fictifs et les 120 personnes ont été recrutées sans tirage aléatoire dans trois secteurs lyonnais. Les résultats décrivent les données du sujet, mais ne sont pas représentatifs de l'ensemble des livreurs.

Sujet officiel associé (PDF) : https://licence2s.fr/assets/annales/licence-2s/C2 - Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires/2026/Licence Sciences Sociales - C2 - Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources Licence Sciences Sociales : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.